

Section 10

Région de Rabat-Salé-Zemmour- Zaer

Section -10 Région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer

Introduction

Depuis le récent découpage du territoire national en 16 régions dotées de statut de collectivité locale, la province de Khémisset et les préfectures de Rabat, Salé-Médina, Sala Al Jadida et Skhirat-Témara, subdivisées en 57 communes (dont 40 rurales), et 7 cercles structurés en 21 caidats, forment la région de RABAT-SALE-ZEMMOUR-ZAER. Au Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1994, cette région qui s'étend sur une superficie de 9.580 km², abritait 1.985.602 habitants.

De part sa situation géographique et d'autres spécificités qui lui sont propres, la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer dispose à la fois d'énormes atouts et de contraintes majeures qui ont un impact sur son développement socio-économique. Cet aspect constitue pour cette région le paradoxe dont il faut tenir compte dans l'élaboration du diagnostic de la situation globale (sociale, économique, culturelle...) et dans la définition de la stratégie de développement à adopter dans toute action de planification.

En ce qui concerne la population :

- Quantitativement, la population de la région Rabat-Salé-Zemmour-Zaer se caractérise par :

. Une forte concentration de la population dans le milieu urbain, surtout dans la conurbation Salé-Skhirate-Témara.

. Une tendance au dépeuplement de la campagne.

. La structure par âge recèle que la population du troisième âge commence à prendre de l'importance en milieu rural.

- Qualitativement, la population reste marquée par un analphabétisme qui n'épargne aucune tranche d'âge de la population âgée de 10 ans et plus ; c'est un phénomène qui frappe beaucoup plus la population rurale et les femmes. Quant au niveau d'instruction de l'ensemble de la population non scolarisée au moment du recensement général de la population et de l'habitat 1994, presque 49% ont fréquenté l'école coranique ou un établissement scolaire, seuls 6,2% ont un niveau d'études supérieures et 38,9% possèdent celui de l'enseignement primaire ou secondaire.

1- SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

1-1- Le secteur social

1-1-1- L'enseignement

- Effectifs scolarisés :

Le quart des enfants de la région, encore en âge de scolarité ne vont pas à l'école. Ce taux est de 40,9% et 67,7% respectivement pour les garçons et les filles du milieu rural.

Durant la saison scolaire 1997-1998, l'enseignement préscolaire traditionnel et moderne occupait 29.890 et 34.664 enfants respectivement.

Pour la même période, les inscrits dans l'enseignement fondamental comptaient 356.419 élèves dont 42,0% sont des filles, 8,3% de cet effectif global étaient dans le secteur privé, 71,7% des

élèves de l'enseignement public étaient au premier cycle ; au privé cette proportion était de 95%.

Au milieu rural, l'effectif des élèves inscrits au premier cycle de l'enseignement fondamental était de 51.000 élèves dont 37,7% sont des filles.

L'enseignement secondaire regroupe, pour l'ensemble de la région, 48.067 élèves ; le secteur privé assure cet enseignement à 12,2% de cet effectif. Le sexe féminin représente dans l'ensemble 47,2%.

Pour l'enseignement supérieur, qui dispose de la plus ancienne université moderne du Royaume et des grandes écoles supérieures nationales qui en dépendent ou qui dépendent de départements ministériels divers, elle dispense une grande partie des spécialités à 38.099 étudiants 47,4% sont des filles ; par ailleurs, les étudiants étrangers représentent dans cet enseignement 1,4% de l'ensemble.

Equipements scolaires :

Durant l'année 1997-1998, la région s'est dotée de 421 établissements pour l'enseignement fondamental, soit l'équivalent de 7.304 salles, et de 51 établissements répartis dans les grandes agglomérations de la région dont 70,1% des salles sont concentrées à Rabat et Salé. Il faut noter aussi que ces communautés urbaines abritent 56,7% de la population totale de la région.

Le corps enseignant :

L'effectif du corps enseignant dans l'ensemble de la région est estimé, à 15.396:

- 12,9% sont dans le supérieur ;
- 65,7% assurent l'enseignement fondamental ;
- 21,4% s'occupent du secondaire.

1-1-2- La formation

Dans un premier volet, il s'agit du perfectionnement des ressources humaines pour assurer un encadrement efficace, notamment dans le secteur de l'enseignement au niveau de centres de formations d'instituteurs, de CPR et des ENS pour la formation des professeurs de 1^{er} cycle et de 2^{ème} cycle. Durant l'année 1997-1998, 556 instituteurs, 216 professeurs de 1^{er} cycle et 428 du 2^{ème} cycle ont suivi leurs formations dans ces unités respectivement.

La formation professionnelle constitue le second volet de la formation qui nécessite de donner aux jeunes une qualification adéquate ou un niveau de technicité pour s'adapter à tout transfert technologique et être capable de suivre son évolution.

Dans ce cadre, les 4 disciplines (de spécialisation, de qualification, de techniciens et de techniciens spécialisés) ont été suivies par 8.715 stagiaires dont 42,5% ont été des filles.

1-1-3- La santé

Le secteur de la Santé assure un service de soin et d'entretien de la population par un personnel de formations diverses et une

infrastructure et des moyens adaptés pour accueillir les patients ou se déplacer chez eux.

La région dispose de 105 formations sanitaires, toute catégorie confondue, implantées aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Toutefois, il faut noter que Rabat, chef lieu de la région et capitale du Royaume, hormis les 24 centres de santé et 7 hôpitaux nationaux, ne dispose pas, entre autre, de formations de type hôpital local urbain ou hôpital général préfectoral.

Quant aux équipements existante et pour usage national, ils offrent 1.150 et 2.092 lits dans les hôpitaux généraux et spécialisés respectivement.

Les activités quantifiés du secteur:

En 1997, les formations sanitaires publiques de la région ont connu des mouvements de malades estimés à 94.355 entrées et 924.110 journées d'hospitalisation; ce qui représente respectivement 13,1% et 19,1% . En d'autres termes, ces chiffres signifient qu'en moyenne :

Un lit de formation sanitaire a été utilisé pendant 261 jours sur les 365 jours de l'année;

-Un malade séjourne en hôpital pendant 10 jours ;

-Un lit a été utilisé par 27 malades durant toute l'année.

Cette infrastructure sert aussi de logistique de base pour l'exécution d'autres activités comme le programme national d'immunisation et le programme national de planning familial. En ce qui concerne le premier programme qui consiste en la réalisation

de campagnes de vaccination (BCG, DTCP et VAR), il a touché l'ensemble des populations cibles en milieu rural et urbain.

Quant au second programme, il concerne toutes les femmes désireuses de le suivre.

Le personnel :

Il faut distinguer le personnel médical et le personnel paramédical.

Le personnel médical :

1.786 médecins ont exercé dans l'ensemble des formations de santé et des cabinets privés de la région ; en effet, 45,2% exercent dans le secteur privé.

Les dentistes sont au nombre de 385 dont 7,3% dans la santé publique.

L'activité pharmacologique compte 438 pharmaciens dont 95,2% dans le secteur privé.

Le nombre de vétérinaires est estimé à 84 dans l'ensemble de la région.

Le personnel paramédical :

Le corps médical est suppléé dans l'exercice de sa tâche par un personnel paramédical formé dans toutes les disciplines. Dans la santé publique, l'effectif de ce personnel est de 3.793 dont :

- 39,9% sont des adjoints de santé d'Etat spécialisés, y compris les sages-femmes;

- 38,1% sont des adjoints de santé brevetés.

1-1-4- L'emploi

Bien que le taux ait régressé, dans la région, entre 1994 et 1997, en milieu urbain, en passant de 20% à 16% respectivement, le secteur de l'emploi, reste un problème dont la solution à ce problème doit être recherchée d'une façon globale. C'est à dire économiquement par l'incitation de l'investissement, politiquement par des décisions consensuelles pour que des secteurs absorbent certaines catégories de chômeurs et, surtout, socialement par l'ouverture de chantiers de volontariat dans un cadre de solidarité bien défini.

1-1-5- L'habitat

L'habitat constitue une tare sociale tant qu'une proportion de la population ne s'abrite pas d'une façon décente. En effet, d'après le recensement général de la population et de l'habitat de 1994, 17,3% des ménages logent dans des habitations sommaires, bidonvilles ou dans des locaux non destinés à l'habitation. Cette proportion varie selon les agglomérations, au total, 42.813 ménages de l'ensemble du milieu urbain de la région vivaient dans cette situation. Ce chiffre est supposé estimer les besoins en logements d'une catégorie bien déterminée de ménages ou, en d'autres termes, sa demande globale au moment du recensement; l'offre annuelle est calculée à partir de l'enquête sur les autorisations de construire, toute catégorie de ménages confondue. Au rythme annuel de réalisation des logements constaté, il ressort que jusqu'en 1997, 47.812 logements sont construits ou en cours de construction. Par conséquent, le cas de Sala Aljadida écarté et tenant compte de l'accroissement du nombre de ménages demandeurs de logements, l'offre reste encore insuffisante.

1-1-6- La justice et la sauvegarde de l'enfance

Les activités générales des établissements judiciaires s'exercent dans les tribunaux de 1^{ère} instance, des centres judiciaires ou les cours d'appel. Les deux derniers types d'établissements se trouvent à Rabat uniquement.

Il faut souligner que les effectifs des mineurs, placés au cours de l'année 1997 dans le centre d'observation et de rééducation, est estimé à 211; chiffre qui a connu une baisse par rapport à 1996 et 1995 où il était de 232 et 298 enfants respectivement.

1-1-7- La jeunesse, les sports, la culture et les loisirs

La région dispose d'un grand éventail d'installations sportives. Mais elles sont toutes concentrées autour de Rabat et Salé ; par conséquent, certains équipements font défaut dans le reste de la région où existent des sites naturels pouvant contribuer à l'amélioration des performances des athlètes régionaux ou nationaux.

Quant aux activités culturelles, la région est dotée, pour tous les âges jeunes, de différents établissements dépendant de la jeunesse et sport.

Les foyers féminins disposent de 112 encadrants au service de 2.015 bénéficiaires. Quant aux maisons de jeunes, elles ont été fréquentées par 22.0697 participants dans différentes activités. 1.596 enfants ont bénéficiés des services et soins des jardins d'enfants.

Durant toute l'année 1997, les cinéphiles ont enregistré 1.878.671 entrées, occasionnant des recettes de l'ordre de 16.434,00 Dh. Ceux ci peuvent disposer des services du centre

cinématographique national. D'autres équipements à caractère national profitent à la population de la région, notamment celle de la ville de Rabat tels le Théâtre National Mohammed V, la Bibliothèque Nationale...

1-2- Le secteur productif

1-2-1- L'agriculture

La région se distingue par une agriculture très diversifiée (céréales, légumineuses, cultures maraîchères, cultures industrielles et oléagineuses, plantations d'arbres fruitiers...), toutefois les rendements restent liés à plusieurs facteurs :

- Sur une superficie agricole utile d'environ 528.900 ha, 92,10% sont des terres bours;

- Les structures foncières sont nombreuses et complexes au point de constituer l'handicap majeur à tout développement de l'agriculture. En effet, le melk, avec une superficie de 408.733 ha est le statut le plus dominant. Ces terres restent vulnérables au morcellement par le système de succession ; les terres domaniales et les terres collectives, d'une superficie respective de 45.082 ha et 21.912 ha, sont des terres qui connaissent des problèmes de gestion rationnelle;

- Une insuffisance de la vulgarisation de l'usage des techniques et moyens modernes pour améliorer la production et les rendements est très ressentie.

1-2-2- L'élevage

La région dispose d'un effectif de bétail assez important, il est composé de 6.630.900 têtes d'ovins, 168.800 têtes de bovins et 123.200 têtes de caprins. Le bétail de la région pâturant dans le territoire de la région représente 4.08% du cheptel du pays, répartis en 6.60% des bovins, 4.13% d'ovins et 2.57% de caprins du Maroc.

1-2-3- Les forêts

Les forêts naturelles s'étendent sur 250.662 Ha, soit 2,7% de la superficie forestière nationale. La majeure partie de cet espace forestier est concentré dans la province de Khémisset qui en représente 87,38%.

Pour la campagne 1996-97, les reboisements forestiers dans la région ont touché 1.500 Ha, soient 10,2% de l'opération effectuée dans le pays. Ces efforts ont élevé la superficie reboisée dans la région à 55.978 Ha.

Essences naturelles

Les résineuses naturelles, constituées essentiellement, de Genévriers, couvrent 47.317 Ha , dont plus de 92% se concentre à Khémisset.

Les feuillues naturelles (surtout le chêne liège et le chêne vert) occupent 140.571 Ha , soient plus de 56% de la superficie forestière régionale.

Recettes forestières :

Les recettes forestières pour l'année 1997, ont atteint un montant de 38,9 millions de DH.

1-2-4- La pêche

Bien que la région dispose d'une importante façade sur l'Atlantique, soit plus de 75 Km et d'une rivière d'une grande envergure, l'activité de pêche maritime ne présente pas la vigueur requise parce que le seul port de la région qui est celui de Rabat, ne possède guère les dimensions lui permettant de se placer convenablement parmi les grands ports du pays.

Les embarcations du port de Rabat, au titre de l'année 1997, se composent uniquement de 301 canots pouvant transporter dans l'ensemble 45 tonnes de marchandises, et de 1984 pêcheurs exerçant dans le port.

Par Conséquent, vues les moyens limités du port de Rabat, l'approvisionnement de la région en produits de pêche est assuré par les ports de Mehdia et de Casablanca.

Concernant le produit de la pêche au cours de l'année 1997, la production du port de Rabat, destinée à la consommation locale, a atteint 232 tonnes, soit une valeur de 7.929 milliers de DH. Ce qui représente, au niveau national 0,45% et 0,04% de l'activité du secteur, respectivement en valeur et en quantité.

1-2-5- L'industrie

Durant l'exercice 1997, le tissu industriel de la région est composé de 527 établissements, représentant 8,38% des unités industrielles à l'échelle nationale. Il a dégagé pour le même exercice , une production pour 7.384 DH dont 21,5% destinée à l'exportation, enregistrant une croissance de 6,8% par rapport à 1996.

La région contribue par 2.447 MDH à la valeur ajoutée dégagée au niveau national, suite à un investissement réalisé au cours de l'exercice 1997 se chiffrant à 531 MDH.

- Répartition géographique de l'industrie régionale

La préfecture de Salé se positionne en 1^{ère} place au niveau de la région aussi bien par sa production, que par l'effectif de ses emplois et par ses exportations.

Bien que la préfecture de Rabat dispose de 242 établissements, soit près de 46% du nombre d'établissements au niveau de la région, ses unités industrielles n'occupent que 35 % des emplois dans la région (exercice 1997).

- Structure de l'industrie régionale ou analyse sectorielle

L'industrie régionale est composée principalement d'unités spécialisées en industrie alimentaire (25.8%), de textiles et cuir (23.5%), d'industries de bois et papier (17.2%), d'industries mécaniques et métallurgiques (10%), d'industries chimiques et parachimiques (6.8%) et autres industries.

1-2-6- L'artisanat

Par son artisanat riche et diversifié (tapis, poterie, cuir menuiserie, ferronnerie...), la région jouit d'une place privilégiée au niveau national.

. Estampillage de tapis

Les chiffres relatifs à la production de tapis estampillés sont très importants dans la région. En effet, 53,4% de la surface estampillée au niveau national est produite dans la région. Le nombre de tapis estampillés au cours de l'année 1997 s'élève à 203.344, soit 67.1% du total national. Ceci procure à la région la 1^{ère} place à l'échelle nationale et montre les potentialités considérables dont elle dispose dans ce domaine.

Toutefois, l'évolution du secteur a connu une tendance à la baisse depuis 1995. Ceci s'explique, en partie, par la concurrence du tapis industriel dont la production est réalisée dans certaines unités dans le pays ou du tapis importé.

. Exportation des produits artisanaux

Par ces tapis, mais aussi par d'autres produits artisanaux, la région a participé pour 34,9% des exportations nationales en produits de l'artisanat en 1997. La valeur de l'ensemble des produits artisanaux destinés à l'exportation pour cet année s'élève à 203 millions de DH.

. Problèmes du secteur

Le professionnalisme traditionnel des ateliers de la région dans les différents corps de métiers est en voie de dépérissement par manque de moyens, si tous les organismes intéressés ne coordonnent leurs efforts afin d'adopter les mesures adéquates pour pallier aux insuffisances du secteur et remédier aux maux dont il souffre.

En général les métiers artisanaux, au niveau national, subissent une vive concurrence de la part des produits manufacturés, ce qui n'est pourtant que l'une des nombreuses entraves au développement du secteur.

La principale difficulté que connaît ce secteur provient de l'adéquation complexe qui existe entre une production artisanale, qui nécessite à la fois du temps et une longue et coûteuse formation d'une part, et la présence en temps voulu des produits sur le marché d'autre part.

Parmi tous les problèmes du secteur, on y distingue particulièrement :

- . La désorganisation des métiers ;
- . Le manque de main d'œuvre qualifiée et rareté de locaux professionnels ;
- . Problèmes d'approvisionnement en matières premières ;
- . Problèmes liés au financement du secteur ;
- . Incompatibilité de la gestion de l'ensemble artisanal actuel aux nouvelles exigences des orientations de la politique de l'Etat .
- . Mesures incitatives : En vue de promouvoir le secteur de l'artisanat, l'Etat entreprend des mesures importantes, notons en trois particulières : la création de coopératives, l'octroi de crédits aux artisans et la formation de centres professionnels.

a - Coopératives artisanales

Les coopératives formées dans la région sont de 63 unités à la fin de l'année 1997, soit 15,8% des coopératives artisanales du pays. L'effectif des artisans qui y adhèrent s'élève à 939, représentant 7,2% des adhérents aux coopératives artisanales de tout le pays. Ce qui signifie que 15 artisans adhèrent à une coopérative ; ceci implique que la région est bien loin de la moyenne nationale qui est de 33 adhérents par coopérative.

b- Crédits accordés aux artisans

Dans le cadre du développement du secteur, les pouvoirs publics encouragent une politique d'octroi de crédits aux artisans :

au niveau de la région, sur le total des crédits demandés, 2.534 artisans ont été satisfaits (67% des demandes), pour un montant total de 13 millions de Dh, représentant 13,40% des crédits accordés à l'échelle nationale.

Remarquons que le montant de crédit par bénéficiaire qui s'élève à 5.165,40 DH, est largement inférieur à la moyenne nationale qui est de 9.491,90 DH.

c - Centres d'apprentissage

La région dispose de 8 centres d'apprentissage répartis à Rabat (2), Salé (3) et Khémisset (3). En 1997, Ils ont assuré la formation de 333 apprentis ; ces centres vont permettre de doter le secteur en main d'œuvre qualifiée et en artisans professionnels.

1-2-7- Le tourisme

La région renferme d'énormes potentialités et atouts naturels qui peuvent en faire un ensemble géographique d'un attrait particulier pour les touristes :

- Une corniche sur la côte atlantique qui s'étend sur plus de 75 Km, constituant un lieu favorable pour des plages d'estivage, des ports de plaisance et des sites balnéaires ;

- L'Oulja qui longe le Bouregreg ;

- Des sources thermales naturelles notamment la source Aïn Lalla Haya à Oulmès et autres ;

- Un vaste espace forestier naturel qui occupe 187.888 Ha de superficie, un milieu favorable pour des sites de chasse ;

- Le lac Daït Romi à Romani.

D'autre part, la région connaît chaque année des manifestations à caractère artistique et culturel : la fête des cierges à Salé, le festival de Rabat, le moussem de Chraga à Aïn Aouda, et autres...

En outre, la région est héritière d'un patrimoine historique assez riche, les ouvrages monumentales suivants en témoignent : la tour Hassan, les Oudayas, la Casbah de Chellah, les fameux portails de Salé, le pont monumental de Zaërs, le Mausolée Abdallah Ben Yassine.

Ceci étant étayé, le tourisme dans la région reste néanmoins un tourisme de passage, les touristes ne font en général que passer par quelques villes de la région pour séjourner ailleurs. En effet à défaut d'infrastructure et de réseau routier valable, les potentialités à l'intérieur de la région restent inaccessibles et inexploitées.

- Infrastructures touristiques

La région dispose de 91 hôtels dont 34 hôtels classés et 57 hôtels non classés. Cette infrastructure offre une capacité de 5965 lits qui représentent 4,85% de la capacité d'hébergement à l'échelle nationale.

Depuis 1994, la région a connu la réalisation de 4 nouveaux établissements (hôtels non classés principalement) dans le secteur du tourisme, offrant une capacité additionnelle de 630 lits ; soit une

augmentation de la capacité d'hébergement de 7,72% entre 1994 et 1997 (taux de variation national est de 6.35%).

La région compte , en outre, une résidence touristique localisé à la préfecture de Rabat, et un village de vacances touristique campant à la préfecture de Skhirate-Témara. Ce qui élève la capacité de la région de 380 lits.

- Capacité des hôtels classés

Les hôtels 3 étoiles ou moins sont les plus fréquents ; ils sont au nombre de 23 hôtels ; offrant une capacité de 2.138 lits représentant 51,1% de la capacité hôtelière régionale.

- Nuitées touristiques

Le nombre de nuitées touristiques a atteint 705.583 en 1997, dont 67,50% dans les hôtels classés. La région représente donc 5,2% des nuitées touristiques dans le territoire national. D'autre part, la région a réalisé une augmentation des nuitées de 7,96% par rapport à 1996, le taux de variation au niveau national a été de 8,15%. Les nuitées qui ont eu lieu dans les résidences touristiques sont au nombre de 9.414.

1-3- L'infrastructure de base

La région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, ayant pour chef lieu la capitale du Royaume, est dotée de tous les types d'infrastructures : toute la gamme du réseau routier, un aéroport, les moyens de télécommunication... Mais, trois facteurs essentiels amenuisent cet avantage :

- La région a pendant longtemps été une zone de passage, reliant le nord au sud et l'ouest à l'est du pays ;
- Rabat est un centre d'intérêt national et international ;
- L'infrastructure essentielle est mal répartie.

1-3-1- Le transport

a-Le réseau routier :

Il se caractérise par une forte concentration (80%) entre Salé et Skhirate sur moins de 1275 km². En effet les quatre préfectures côtières de la région concentrent quatre fois plus du réseau routier. Par conséquent, la province de Khémisset (plus de 8.300 km²) reste plus marqué par le problème de zones enclavées.

b-Le transport aérien :

L'aéroport international Rabat-Salé est l'unique équipement pour les liaisons aériennes civiles de la région. En 1997, le trafic des avions y a connu 1906 départs et arrivées, soient environ 119.635 passagers. 1.450 tonnes de fret ont été assurés par 768 et 682 vol réguliers et irréguliers respectivement. Toutefois, l'accroissement urbain accéléré enregistré dans cette zone est un handicap majeur qui pose le problème du transfert à moyen terme de cet aéroport.

c- Le Transport Ferroviaire

Le chemin de fer couvre la pacôtière de la région ; soit une ligne d'environ 60 km en double voies et desservant 8 gares.

1-3-2- Les postes et télécommunications

17 agences postales, 46 bureaux de recettes et 13 guichets annexes forment le réseau postal de la région.

En 1997, 331.278 constituent le parc de lignes principales de la région. Quant au nombre d'abonnés au téléphone, il a atteint 185.063 dont 59% à Rabat uniquement.

1-3-3- Les barrages

La région compte deux grands barrages :

-Le premier barrage Sidi Mohamed Ben Abdellah, constitue une pièce maîtresse de l'aménagement du bassin de Bouregreg. D'une capacité totale de 486 millions de m³, il permet de régulariser près de 140 m³ destinés uniquement à l'alimentation en eau potable et industrielle appartenant aux centres et villes situés dans le bassin de Bouregreg et des villes entre Rabat et Casablanca.

-Le second barrage El Kansera, de 266 millions de m³ de capacité, permet de régulariser les apports de l'oued Beht destinés à l'irrigation et à l'eau potable. Il assure aussi une production de l'énergie électrique.

La région dispose aussi de cinq barrages collinaires pour satisfaire les besoins locaux en eau de breuvage du cheptel et la petite hydraulique.

1-3-4- L'eau potable

Pour atteindre 2.640 Km de longueur du réseau de distribution de l'eau dans la Wilaya de Rabat-Salé, la Régie Autonome de Distribution d'Eau et d'Electricité (RED) a investi près de 122,4 millions de DH, en 1997. Cet investissement avait pour but l'amélioration de l'infrastructure, l'extension du réseau de

distribution, l'acquisition des moyens d'exploitation et les travaux avec participation.

Dans ce cadre, l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) a investi 14,4 millions de dirhams dans la province de Khémisset.

1-3-5- L'électricité

Pour répondre à la demande excessive en électricité dans la Wilaya de Rabat-Salé, la RED a réalisé un investissement de l'ordre de 103,4 millions de DH en 1997. Cet investissement a touché l'infrastructure, les moyens d'exploitation et les travaux avec participation.

2- STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

2-1- Potentialités de la Région

La Région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer se caractérise par sa capacité à saisir des opportunités des secteurs de croissance comme l'agriculture, le tourisme, l'industrie et l'artisanat.

L'activité économique de la Région est dominée par le secteur tertiaire qui emploie près de 56% de la population active.

La part de l'agriculture au sein de l'économie régionale est importante avec 25% de superficie agricole utile, 30% de la superficie forestière et 11% de parcours.

La Région dispose d'une importante nappe phréatique qui pourra être utilisée dans l'irrigation en plus de sa situation auprès de grands centres de consommation et d'implantation d'unités agro-industrielles.

La zone côtière de la Région constitue un pôle d'attraction aux investisseurs en raison de sa proximité des infrastructures

routières, ferroviaires et aériennes qui contribueront à l'épanouissement industriel.

La Région dispose de lacs, de forêts, de montagnes, de barrages, de stations thermales, de sources naturelles, de mousses, de fantasia, de folklore, d'artisanat et de monuments historiques. Ce patrimoine favorise le développement touristique de la région et offre des possibilités d'exploitation importantes. La Région dispose également d'un littoral qui s'étend à peu près sur 45 Km.

2-2- Contraintes de la Région :

La Région connaît une extension des périmètres d'urbanisation au détriment des espaces agricoles, une surexploitation du domaine forestier et un potentiel de cheptel peu performant en raison de la prédominance de la race locale.

Les projets de développement en matière de l'industrie sont rares par manque et cherté de terrain à aménager en zones industrielles (cas de Rabat, de Témara et Salé).

L'insuffisance d'infrastructures hôtelières, d'infrastructures sportives et de loisirs freinent l'épanouissement du secteur touristique.

2-3- Les axes d'intervention prioritaire

Les grandes orientations et objectifs recherchés par le plan de développement adopté par la Région sont :

- Le développement du milieu rural ;
- La réalisation de l'équilibre entre l'espace urbain et rural et la réduction des disparités entre ces deux milieux ;

- La lutte contre le chômage en créant des emplois notamment en milieu rural ;
- L'amélioration des infrastructures de base telles que l'infrastructure routière et ferroviaire ;
- Le développement des réseaux d'eau potable et d'électricité qui sont également parmi ses grandes priorités stratégiques.

2-4- Analyse des atouts et des faiblesses du territoire régional

.Les potentialités et ressources locales sous employées ou mal utilisées (le milieu naturel, les hommes, les infrastructures, le patrimoine, les ressources financières, etc...);

.La fragilité de la zone (enclavement, contraintes géographiques, tendances démographiques et services etc...);

.Risques à court et/ou à moyen terme: identification des mouvements tendanciels négatifs (sécheresse, intempéries, etc...);

.Evaluation des tendances structurelles devant être prises en compte par les décideurs locaux (concentration d'un secteur économique hors territoire régional, grands projets d'aménagement, mouvement de population, etc...).

3- PROGRAMME D'ACTION

Pour concrétiser les actions de développement, les Collectivités Locales de la Région ont présenté, chacune en ce qui la concerne, un programme d'investissement pour la période du plan

quinquennal. Ainsi, les investissements prévus par l'ensemble des Collectivités Locales de la Région pour la période du Plan s'élèvent à 5.206.720.719 DH (Noyau dur), alors que le besoin en matière d'équipement sont évalué à 12.805.235.004 DH, ce qui représente une résorption de 40,6%.

Tableau 1 : Répartition des investissements et du nombre de projets par type de programme.

Type de projet		Nombre	Montant (en DH)	%
Noyau dur	Projet en cours	333	609.852.954	4,76
	Projet nouveaux	646	4.596.867.765	35,90
Banque de Projet		630	7.598.514.285	59,34
Total		1.609	12.805.235.004	100

3-1- Noyau dur

a-Projets en cours

Il s'agit de projet qui ont été initiés par les Collectivités Locales avant l'exercice 1999-2000 et dont l'achèvement est prévu au cours de la période du Plan.

En principe, ces projets devront constituer une complémentarité avec les projets nouveaux pour constituer le noyau dur du plan quinquennal.

Le nombre des projets en cours est de 333 correspondant à une enveloppe budgétaire de 609.852.954 DH ce qui représente 11,7% du noyau dur du plan.

**Tableau 2 : Répartition par secteur des projets
d'investissements qui sont en cours.**

Secteurs	Montant	%
Equipements Sociaux	86.083.163	14,12
Equipements éducatifs et de formation	16.234.417	2,66
Distribution eau	6.027.891	0,99
Distribution électricité	17.521.450	2,87
Assainissement solide	14.590.365	2,39
Assainissement liquide	10.494.062	1,72
Transport Urbain	9.575.000	1,57
Equipements Spécialisés	75.001.614	12,30
Vicinalité et route Secondaires	28.934.770	4,74
Aménagements communaux	153.815.796	25,22
Voirie et éclairage public	110.586.363	18,13
Bâtiments administratifs	80.988.065	13,28
Soit un total général	609.852.956	100,00

Il ressort de cette répartition sectorielle la prédominance des secteurs des aménagements communaux, de voirie et d'éclairage public, des équipements sociaux, des bâtiments administratifs et des équipements spécialisés avec respectivement 25% 18%, 14%, 13% et 12% des investissements en cours de réalisation.

b- Projets nouveaux

Les investissements prévus dans le cadre du plan (projets nouveaux) par l'ensemble des Collectivités Locales formant la Région s'élèvent à 4.596.867.763DH et se présentent comme suit :

**Tableau 3 : Répartition du nombre de projets nouveaux et des
Investissements par nature de commune.**

Type de collectivité	Nombre de projet	Montant	%
Région	25	172.320.000	3,75
Préfectures et Provinces	61	291.655.931	6,34
Communautés Urbaines	60	2.203.460.000	47,93
Communes Urbaines	204	1.394.265.450	30,33
Communes Rurales	296	535.166.382	11,64
Total	646	4.596.867.763	100

Ainsi, 291.655.931 DH des budgets des Assemblées Préfectorales et Provinciales seront réservés au plan, soit 6,4% des investissements globaux prévus dans la Région.

Les Communes Urbaines participeront avec une enveloppe globale de 1.394.265.450 DH, soit plus de 30% du montant global des investissements nouveaux prévus dans le cadre du noyau dur du plan.

Les communes rurales participeront avec un investissement de 535.166.382 DH, soit 11,6% des nouveaux investissements prévus.

De leur part, les communautés urbaines mobiliseront une enveloppe financière de 2.203.460.000 DH pour la réalisation de 60 projets, soit 48% du volume des ces investissements.

La Région comme Collectivité Locale participe avec un investissement de 172.320.000 DH, soit 4% du total des investissements prévus.

Le montage financier des projets prévus se présente comme suit :

-73% représentant les ressources propres et les ressources affectées ;

-12% proviennent des emprunts contractés principalement auprès du F.E.C ;

-5% représentant la TVA.

-0,32% au titre de dons ;

-Près de 10% au titre d'autres ressources à mobiliser dans le cadre des comptes d'affectation spéciale ou dans le cadre de partenariat.

Tableau 4 : Répartition du nombre de projets nouveaux et d'investissements par secteur d'intervention.

Secteurs	Montant	%	Nombre de Projets
Equipement sociaux	383.778.504	8,35	54
Equipements éducatifs et de formation	20.980.000	0,46	9
Distribution eau	32.564.096	0,71	36
Distribution électricité	69.806.394	1,52	27
Assainissement solide	51.730.925	1,13	27
Assainissement liquide	103.844.969	2,26	37
Transport Urbain	330.000	0,01	2
Equipement spécialisés	1.017.683.629	22,14	107
Vicinalité et route secondaires	299.845.961	6,52	52
Aménagements communaux	1.510.990.473	32,87	141
Voirie et éclairage public	688.216.724	14,97	107
Bâtiments administratifs	417.096.090	9,07	47
Soit total général	4.596.867.765	100	646

Il ressort du tableau ci-dessus l'importance que revêtent les actions inscrites dans le plan et qui restent à entreprendre par les élus locaux dans les secteurs primordiaux en relation très étroite avec la promotion de l'amélioration des conditions de vie des populations de cette Région, notamment les investissements à

réaliser dans les secteurs des aménagements communaux (relogement des bidonvillois, aménagement de places et jardins publics, création de lotissements, etc...) soit 33%, les équipements spécialisés soit 22%, le renouvellement et l'extension du réseau de voirie et l'éclairage public soit 15% , les bâtiments administratifs soit 9% et les équipements sociaux (promotion de l'habitat social, création de terrains de sport et de complexes socioculturels, etc...) soit 8%.

**Tableau 5 : Répartition de projet nouveaux
selon la nature de la commune et l'année.**

Collectivités	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Région	28.122.324	34.395.892	35.305.892	37.305.892	37.000.000
Provinces	98.920.931	76.395.000	62.032.000	33.812.000	20.496.000
Ctés Urbaines	59.520.000	98.150.000	85.192.000	117.630.00 0	1.842.968.00 0
Communes Urbaines	362.201.69 2	533.298.95 6	187.450.09 5	161.798.79 4	149.515.915
Communes Rurales	127.846.10 8	101.752.21 9	88.031.492	99.397.767	118.138.796
Total général	676.611.05 5	843.992.06 7	458.201.47 9	449.944.45 3	2.168.118.71 1

Pour les quatre premières années, le montant réservé à l'investissement est marqué par une prédominance de la part des communes urbaines qui représente respectivement 53%, 63%, 40% et 35%, par contre dans la dernière année les communautés urbaines participeront à hauteur de 1 Milliard 842 Millions de DH ce qui

représente 85% du total des investissements prévus au cours de la dernière année du plan.

La dernière année du plan 2003-2004 connaîtra la part la plus importante de l'investissement. Le montant prévu est de 2 Milliards 168 Millions de Dirhams, soit 47% des investissements prévus au cours du plan.

Les Communes Rurales réserveront une enveloppe financière de 127 Millions de Dirhams la première année du plan, soit 19% des investissements prévus pour cette année. Cette part va connaître une régression au cours de la deuxième et la troisième année et augmentera au cours de la quatrième et cinquième année qui sera de 118 Millions la dernière année du plan.

D'autre part, on assistera à une baisse notable des budgets d'investissements des Assemblées Préfectorales et Provinciales à partir de la deuxième année du plan, ils passeront de 98 Millions de Dirhams au cours de la première année à 20 Millions de Dirhams au cours de l'année 2003-2004, soit une régression sommaire durant la période du plan de 79%.

Les Communautés Urbaines participeront avec un volume d'investissement de 59 Millions de Dirhams la première année du plan, 98 Millions de Dirhams la deuxième année et 85 Millions de Dirhams la troisième année. Ce volume connaîtra une hausse la quatrième année puis un maximum au titre de la dernière année du plan avec un montant de 1 Milliard 842 Millions de Dirhams.

En terme de moyenne annuelle réservée à l'investissement durant la période du plan, les communautés urbaines participeront avec 441 Millions de DH, les communes urbaines avec 279 Millions de DH, suivies des communes rurales avec 107 Millions de DH, les Préfectures et Provinces avec 58 Millions de DH et en dernière place la Région avec 34 Millions de DH.

3-2- La banque de projets

Afin d'attirer l'attention sur le déficit en matière d'investissement au niveau de la Région, les Collectivités Locales ont présenté chacune dans le cadre de son plan de développement une banque de projets dont le financement reste à rechercher.

Cette banque de projet contient 630 projets pour un coût global de 7.598.514.285 DH.

**Tableau 6 : Répartition Sectorielle du coût
de la banque de projets**

Secteurs	Montant	%
Equipements Sociaux	995.317.870	13,10
Equipements éducatifs et de formation	111.489.000	1,47
Distribution eau	48.894.000	0,64
Distribution électricité	120.041.000	1,58
Assainissement solide	625.661.580	8,23
Assainissement liquide	73.880.000	0,97
Transport Urbain	815.000	0,01
Equipements spécialisés	1.409.892.681	18,55
Vicinalité	581.356.946	7,65
Aménagements communaux	1.885.220.796	24,81
Voirie et éclairage public	1.386.771.412	18,25
Bâtiments administratifs	359.174.000	4,73
Total	7.598.514.285	100,00

ARTICLE 10 : REGION DE RABAT-SALE-ZEMMOUR-ZAER	441
1. SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE	443
2- STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT	461
3- PROGRAMME D'ACTION	463